

Description

Le ou la médecin spécialiste en dermatologie et vénéréologie (dermatologue vénéréologue) diagnostiquent et traitent les maladies de la peau, des cheveux et des ongles, ainsi que des muqueuses et des tissus cellulaires sous-cutanés. Les problèmes psychologiques qui en découlent, la prévention et certains traitements esthétiques relèvent également de leurs compétences.

Leurs principales activités consistent à :

Consultation

- recevoir des patients en consultation et faire le bilan des symptômes (éruptions, démangeaisons, rougeurs, etc.);
- observer l'aspect morphologique et l'apparence externe de la peau, des muqueuses, des cheveux ou des ongles pour détecter des cancers de la peau (mélanomes, lymphomes cutanés), des dermatoses allergiques (eczéma) ou infectieuses (maladies sexuellement transmissibles), etc.;
- effectuer et interpréter certains tests cutanés pour découvrir d'éventuelles allergies;
- tenir compte des facteurs psychologiques, certaines affections dermatologiques étant d'origine ou ayant des répercussions psychosomatiques;
- procéder à des analyses de laboratoire, interpréter les résultats obtenus et ceux transmis par d'autres laboratoires;
- procéder à des prélèvements (biopsies) en vue d'un examen microscopique;
- examiner des patients présentant une anomalie des organes génitaux ou un trouble des fonctions sexuelles;
- poser un diagnostic (acnés, allergies, infections cutanées, tumeurs, maladies sexuellement transmissibles, etc.) à partir des observations et des examens (histologiques, microbiologiques, radiologiques, etc.) réalisés;

Traitements

- prescrire des médicaments (antihistaminiques, antibiotiques, immunomodulateurs topiques, etc.) en tenant compte des effets secondaires;
- procéder à certaines interventions chirurgicales (excision d'une tumeur bénigne ou maligne, etc.);
- pratiquer des interventions esthétiques au laser (effacer des taches pigmentaires, des rougeurs, des tatouages, etc.);
- pratiquer la radiothérapie, la photothérapie, la cryothérapie (froid), l'électrothérapie et la thérapie par laser;
- orienter des malades, dans certains cas, vers d'autres spécialistes;

Recherche, conseil et prévention

- collaborer avec d'autres médecins (généralistes, internistes) et remplir une fonction de consultant auprès d'autres praticiens;
- rédiger des expertises à l'adresse d'assurances ou d'instances judiciaires;
- participer à des actions d'information et de prévention (campagne de protection contre le soleil par exemple).

Environnement de travail

Les médecins spécialistes en dermatologie et vénéréologie travaillent généralement seuls dans un cabinet médical privé ou dans un établissement hospitalier où ils reçoivent des patients en consultation. Ils sont parfois appelés à collaborer avec d'autres médecins (généralistes, internistes, oncologues, etc.). Ils participent activement à l'organisation des systèmes de prévention de la santé dans une région ou dans un pays.

Formation

La formation postgraduée pratique et théorique en dermatologie et vénéréologie se déroule après l'obtention du diplôme fédéral de médecin (études universitaires).

Lieux

- établissements de formation reconnus: services de dermatologie et vénéréologie des cliniques et policliniques universitaires suisses, divisions autonomes des hôpitaux non universitaires.

Durée

5 ans, dont:

- 4 à 5 ans de formation spécifique;
- 0 à 1 an de formation non spécifique (au maximum 6 mois de formation postgraduée clinique en angiologie et 6 mois en allergologie/immunologie clinique peuvent être reconnus).

Remarque: il est possible d'entreprendre cette formation postgraduée à temps partiel (50% au minimum).

Condition d'admission

- diplôme fédéral de médecin;
- ou diplôme de médecin étranger reconnu.

Pour plus de détails sur les études universitaires de médecine, consulter www.orientation.ch/etudes.

Titre obtenu

- diplôme fédéral de médecin spécialiste en dermatologie et vénéréologie.

Contenu

- connaissances spécifiques générales: anatomie, physiologie, pathologie, physiopathologie de la peau; connaissances cliniques en dermatologie et vénéréologie; maîtrise des examens de laboratoire; tests cutanés et interprétation; connaissance, prévention et traitement des maladies professionnelles; dermatologie chirurgicale (biopsie, électrocoagulation, cryochirurgie, lasérothérapie); etc.;
- connaissances particulières: allergologie et immunologie clinique; dermatologie chirurgicale; dermatopathologie et immunopathologie; photobiologie, photothérapie et lasérothérapie; mycologie; proctologie, dermato-oncologie, prévention et réadaptation; etc.

Pour plus de détails sur le contenu de la formation postgrade, consulter le site de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) www.siwf.ch.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité à mettre en confiance autrui
- Sens de l'observation
- Bonne acuité visuelle
- Écoute et compréhension d'autrui
- Discrétion
- Désir de soigner les autres
- Disponibilité

Perspectives professionnelles

Les médecins spécialistes en dermatologie et vénéréologie exercent aussi bien dans un cabinet médical privé que dans une clinique ou un service de dermatologie rattaché à un hôpital. La loi sur les professions médicales assure la reconnaissance de la formation postgraduée des médecins et leur permet d'envisager la pratique de leur spécialité dans certains pays de l'Union européenne.

Perfectionnement

La formation médicale continue est, pour chaque médecin, une obligation légale et un devoir d'ordre éthique. Son étendue dépend des besoins de perfectionnement particuliers du médecin, de sa spécialité et de son activité. Les sciences médicales connaissent un développement rapide: les nouvelles techniques obligent les médecins et les spécialistes en médecine à poursuivre leur formation aussi longtemps qu'ils exercent une activité professionnelle.

Les médecins spécialistes en dermatologie et vénéréologie peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- formation approfondie en dermatopathologie, 2 ans, divers lieux en Suisse;
- formations continues mises sur pied par les hôpitaux et cliniques, les associations médicales régionales ou cantonales, la Fédération des médecins suisses, la Société suisse de dermatologie et vénéréologie ou l'industrie pharmaceutique: séminaires, congrès, colloques, cours de perfectionnement, travaux de groupes, études de cas, stages professionnels, etc.;
- attestations de formation complémentaire et certificats d'aptitude technique recensés par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continues: laserthérapie de la peau et des muqueuses orificielles, radiothérapie dermatologique, etc.

Professions voisines

- Médecin spécialiste en chirurgie/Médecin spécialiste en chirurgie
- Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique/Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique
- Médecin spécialiste en médecine du travail/Médecin spécialiste en médecine du travail
- Médecin spécialiste en médecine interne générale/Médecin spécialiste en médecine interne générale
- Médecin spécialiste en médecine légale/Médecin spécialiste en médecine légale
- Médecin spécialiste en pédiatrie/Médecin spécialiste en pédiatrie
- Médecin spécialiste en prévention et santé publique/Médecin spécialiste en prévention et santé publique
- Médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie/Médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie

Adresses

Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC)
Bollwerk 10
Case postale
3001 Berne 1
Tél.: 031 350 44 88
<https://www.asmac.ch>

Fédération des médecins suisses (FMH)
Secrétariat général
Elfenstrasse 18
Case postale
3000 Bern 16
Tél.: 031 359 11 11
<https://www.fmh.ch>

Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)
c/o Fédération des médecins suisses (FMH)
Elfenstrasse 18
Case postale
3000 Bern 16
Tél.: 031 503 06 00
<https://www.siwf.ch>

Société suisse de dermatologie et vénéréologie (SSDV)
Secrétariat général
Dalmazirain 11
3005 Berne
Tél.: 031 352 22 02
<https://www.derma.swiss/fr>